



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

par Marie-Céline Corbeil



Bonjour à tous,

Plusieurs se posent certainement des questions concernant la tenue des assemblées de conseil pendant cette pandémie, après tout, normalement, les assemblées sont publiques et c'est l'occasion pour vous de voir les élus à l'oeuvre et de poser vos questions. Toutefois, le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a prévu des moyens pour que vous puissiez bien exercer votre rôle de citoyen. Voici les 2 mesures principales :

- **Réunions du conseil à huis-clos**

Les réunions du conseil sont tenues à huis-clos, en visioconférence en raison des mesures sanitaires. Les enregistrements des réunions sont déposés sur le site Internet de la municipalité, sous l'onglet Mairie/Séances du conseil et procès-verbaux le plus rapidement possible après la séance pour que les citoyens puissent prendre connaissance des décisions du conseil.

- **Vous avez des questions que vous voudriez adresser au conseil, mais il est impossible d'assister aux réunions publiques en raison des mesures sanitaires?**

Pendant cette période, vous pouvez adresser vos questions au conseil par écrit seulement, en les déposant dans la boîte bleue à l'extérieur de l'hôtel de ville, par la poste ou par courriel à l'adresse direction@val-joli.ca. Les questions seront lues publiquement lors de la séance du conseil en visioconférence.

Évidemment, dès que le public pourra de nouveau être admis lors des séances du conseil, la tenue des séances habituelles à la salle du conseil devant le public reprendra.

Salutations et à bientôt,

Marie-Céline Corbeil

Directrice générale

Mot du maire

Bonjour à tous,

Les travaux pour la construction du réseau d'aqueduc sur la route 249/rang 10 sont complétés. Concernant ceux qui étaient pris dans le cœur du problème de la contamination dans ce secteur, il est important de savoir que la Santé publique ne suivra plus les problèmes d'eau contaminée. Alors, vous avez tout intérêt à vous brancher sur le réseau d'aqueduc pour votre santé, car la municipalité a mis beaucoup d'effort dans ce dossier pour vous.

La municipalité est à préparer les travaux qui pourraient être faits sur nos routes si nous avons les aides financières que l'on demande. Nous attendons une réponse positive du ministère des Transports pour terminer la réfection du rang 11 comprenant la partie commune avec la ville de Windsor.

Les relevés de chemin ont été faits sur une partie du rang 9 sur 600 mètres à partir de la route 249, du chemin Grande-ligne à partir de la route 143, et sur le rang 14 sur 2,2 kilomètres.

Le déploiement de la fibre optique avec COOPTEL est toujours en marche. Selon les discussions avec eux, la fin de mars est toujours la date prévue pour la distribution.

Pour terminer, pour ceux qui n'ont pas encore profité de la patinoire, je vous invite à aller patiner, car la glace est vraiment belle.

Rolland Camiré

Maire



Taxes municipales 2021

Les comptes de taxes 2021 ont été envoyés à la fin janvier. Donc, vous devriez avoir reçu celui-ci. Il est bien important d'informer la Municipalité pour tout changement d'adresse. Le premier versement est dû le lundi 1er mars 2021. Des frais d'intérêts vous seront facturés pour tout paiement fait en retard.

Voici les dates des versements :

- 1er versement : 1er mars 2021
- 2e versement : 30 avril 2021
- 3e versement : 29 juin 2021
- 4e versement : 30 août 2021

Activités hivernales en famille

Du 12 au 28 février 2021

En collaboration avec les municipalités de Val-Joli, Saint-Claude, Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Ville de Windsor, un grand concours de sculptures sur neige est organisé.

Nous publierons sur les pages Facebook des Loisirs de Val-Joli et Municipalité de Val-Joli des vidéos d'un sculpteur sur neige professionnel qui vous donnera des astuces et conseil pour bien réussir votre oeuvre familiale! Des trousse de sculpture seront disponibles à la maison de la familles Les Arbrisseaux au **819 628-0077** et une sera disponibles à l'hôtel de ville.

Des blocs de neige seront disponibles au parc du 10e rang pour les familles qui aimeraient en réaliser une au bénéfice de tous ou se lancer un défi entre familles. Contactez le secrétariat du mercredi au vendredi pour en réserver un au secretariat@ual-joli.ca ou au 819 845-7663 poste 21.

Envoyez nous une photo de votre oeuvre et courez la chance de gagner un **prix de 100 \$** pour la plus belle sculpture sur neige ou un des **4 pris de participation de 25 \$!** Les prix seront remis en bons d'achat de la Chambre de commerce de Windsor, après tout, il faut bien encourager nos commerçants locaux, qui malgré la pandémie, continuent d'offrir un service de proximité à toute la population.

Pour participer, faites-nous parvenir une photo de votre oeuvre et vos coordonnées (nom, adresse et numéro de téléphone) au secretariat@ual-joli.ca

Vous courez aussi la chance de participer au grand prix Famili-Val soit une session privée avec un sculpteur sur neige ou un trousse professionnelle de sculpture, soit un **valeur de 500 \$**.

Profitez aussi des belles installations extérieures, vous pouvez réserver gratuitement des trottinettes des neiges et des raquettes à la Maison de la famille Les Arbrisseaux les 13-14-19-20-21-27 et 28 février par téléphone au 819 628-0077 ou par courriel au lesarbrisseaux@gmail.com.

Enfin, une foule d'activités en familles sont possibles, consultez les fiches d'activités extérieures à faire en famille préparées par la Maison de la famille. Elles sont publiées trois fois par semaine sur nos pages Facebook!

Mot de la secrétaire-trésorière adjointe

par Audrey Ostiguy

Collecte des bacs



Veuillez noter qu'il est préférable de mettre votre bac au chemin la veille de la collecte. Ainsi, vous éviterez des retards ou des oublies.

De plus, il est bien important de respecter la limite du chemin lorsque vous déposer votre bac pour la collecte. Et de ramener le bac à la maison dès que possible pour faciliter le déneigement.



Crédit agricole

Taxation 2021

Pour les propriétaires d'immeubles agricoles et forestiers, si vous avez des questions concernant votre crédit agricole, contactez directement le MAPAQ.

Il se peut que vous receviez votre crédit directement par eux si votre crédit agricole indique 0 \$ sur votre compte de taxes municipales 2021. De nombreux changements sont survenus en 2020 dont la catégorie de terrain forestier. De plus, il est possible que certains n'aient reçu qu'une partie du crédit agricole qui leur était versé normalement, mais pas le crédit forestier.

Informez-vous si c'est votre cas.

Emploi d'été

Saison 2021

Vous aimeriez vivre une expérience en tant qu'employé municipal cette été? Vous avez un permis de conduire valide? Vous êtes une personne motivée et qui aime travailler à l'extérieur?

N'hésitez pas à nous faire parvenir votre curriculum vitae par courriel au direction@ual-joli.ca et venez vivre l'expérience des travaux de voirie et d'entretien des espaces verts de Val-Joli cet été!

Prévention de la fraude

par les conseils de prévention concernant la fraude



L'harponnage est l'une des cyberattaques les plus courantes et les plus dangereuses actuellement employées pour frauder des entreprises et des organisations. Les fraudeurs prennent le temps de recueillir des renseignements sur leurs cibles afin d'envoyer des courriels convaincants qui semblent provenir d'une source fiable.

Les fraudeurs s'infiltrent dans le compte courriel d'une entreprise ou le mystifient. Ils créent une règle pour qu'une copie des courriels entrants soit transmise à l'un de leurs comptes et épluchent ces courriels pour :

- étudier le niveau de langue utilisé par l'expéditeur;
- trouver des caractéristiques liées à des personnes, à des dates et à des paiements importants.

La cyberattaque a lieu lorsque le titulaire du compte courriel est difficilement joignable par courriel ou téléphone. Il pourrait s'agir d'un courriel semblant provenir d'un haut dirigeant d'une entreprise et destiné aux comptes créditeurs, dans lequel on demande un paiement urgent pour conclure un marché privé.

Si le compte courriel du haut dirigeant n'a pas été compromis, les fraudeurs peuvent créer un domaine semblable à celui de l'entreprise et utiliser le nom du titulaire. Les coordonnées dont ils ont besoin se trouvent souvent sur le site Web de l'entreprise ou dans les médias sociaux. Variantes des attaques d'harponnage:

- Une entreprise reçoit une copie d'une facture contenant des données de paiement à jour provenant apparemment d'un fournisseur, un grossiste ou des entrepreneurs.
- Un comptable ou un planificateur financier reçoit une demande de retrait d'une somme importante qui semble provenir du compte courriel d'un client.
- Le service de la paye reçoit un courriel semblant provenir d'un employé qui veut mettre à jour ses renseignements bancaires.
- Les membres d'une église, d'une synagogue, d'un temple ou d'une mosquée reçoivent une demande de don par courriel provenant prétendument de leur chef religieux.
- Un courriel semblant provenir d'une source fiable vous demande de télécharger une pièce jointe, mais celle-ci renferme un maliciel servant à infiltrer un réseau ou une infrastructure.
- Un courriel semblant provenir d'une source fiable vous demande d'acheter des cartes-cadeaux

Indices

- Courriels non sollicités.
- Courriel provenant directement d'un haut responsable avec qui vous ne communiquez pas d'habitude.
- Demandes de confidentialité absolue.
- Pression exercée ou impression d'urgence.
- Demandes inhabituelles qui ne respectent pas les procédures internes.
- Menace ou promesse de récompense.

Mot de l'urbaniste

par Frédérick Bernier



Bonjour à tous,

Je suis présentement en congé parental et je serai de retour le 1er mars.

Veillez noter que vous pouvez toujours me faire parvenir votre demande de permis ou toutes autres demandes par courriel au urbanisme@val-joli.ca. Je traiterai votre demande lors de mon retour dans les meilleurs délais.

Merci pour votre compréhension!



Comment vous protéger

- Tenez-vous au courant des fraudes ciblant les entreprises et sensibilisez tous les employés.
- Offrez une formation sur la fraude aux nouveaux employés.
- Mettez en place des modalités de paiement détaillées.
- Exigez la vérification des demandes inhabituelles.
- Établissez des mesures d'identification, de gestion et de signalement des fraudes.
- N'ouvrez pas les courriels non sollicités et ne cliquez pas sur les pièces jointes ou les liens suspects.
- Passez le curseur de votre souris sur une adresse courriel ou un lien pour confirmer qu'ils sont corrects.
- Limitez la quantité d'information diffusée publiquement et faites preuve de prudence dans les médias sociaux.
- Mettez à niveau et à jour vos logiciels de sécurité.

Si vous pensez que vous, ou quelqu'un que vous connaissez, avez été victime de fraude, communiquez avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou signalez l'incident en ligne au www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Prévention incendie en contexte de pandémie

par la Régie incendie de Windsor

La Régie incendie de la région de Windsor tient à informer la population que malgré la situation de pandémie qui sévit présentement, nous sommes toujours en mesure de vous offrir les services habituels par contre, nous devons nous aussi nous adapter à la nouvelle réalité.

À la fin de l'année 2020, la Régie incendie a fait la mise en route de son propre site Web, soit www.regieincendiewindsor.com. Nous vous invitons à visiter notre site afin d'en apprendre davantage sur notre service. Le site du ministère de la sécurité publique est également une source importante d'information en matière de sécurité. Vous pouvez le consulter : www.securitepublique.gouv.qc.ca

Maintenant, en ce temps de l'année où les températures froides se feront ressentir de plus en plus, nous aimerions vous sensibiliser sur **l'entretien et la vérification** périodique de **vos équipements de chauffage**. Que ce soit un équipement de chauffage électrique, à combustible solide, liquide ou gazeux, ceux-ci demandent un entretien avant et pendant leur utilisation.

Au niveau des équipements de **chauffage électrique**, vérifiez que vos équipements sont tous bien dégagés. Vous devriez toujours garder un dégagement de 4 à 6 pouces au-dessus et sur le devant des plinthes de chauffage par rapport aux matières combustibles. On ne devrait pas retrouver de meubles devant les appareils de chauffage. Cela représente un risque d'incendie et de plus, le meuble nuit à la dispersion uniforme de la chaleur à l'intérieur la pièce. Vérifiez régulièrement les chambres des enfants afin de valider que les systèmes de chauffage sont toujours bien dégagés.

Pour les systèmes de **chauffage au bois et aux granules**, nous tenons à vous informer que l'entretien de ces équipements demeure la clé de votre sécurité. Assurez-vous qu'il n'y a pas de produits combustibles à proximité des équipements. Garder vos bûches ou poches de granules à bonne distance (au moins 4 pieds). Vérifiez fréquemment l'intérieur de votre cheminée ainsi que vos conduits intérieurs et nettoyez-les au besoin. Seulement 4mm d'accumulation dans une cheminée peut être à risque d'un feu de cheminée.

En ce qui concerne les systèmes de **chauffage aux granules**, ceux-ci, malgré leur simplicité d'utilisation demande beaucoup d'attention et d'entretien. Référez-vous aux directives du fabricant afin de prendre connaissance de l'entretien périodique à faire en lien avec votre



équipement (nettoyage de la vis d'alimentation, nettoyage des tubes d'échangeur de chaleur, nettoyage des cendres, etc.).

Pour tous les systèmes générant **des cendres**, il est très important de ne jamais garder les cendres à l'intérieur de votre résidence. Dès que vous avez terminé le nettoyage de votre appareil, sortez les cendres que vous aurez mises dans une chaudière de métal muni d'un couvercle à **l'extérieur à au moins 1 mètre de tous bâtiments et de toutes matières combustibles**. Les cendres de bois peuvent **demeurer chaudes jusqu'à 7 jours**. C'est donc pourquoi il ne faut pas jeter les cendres dans vos bacs de poubelles. Les cendres, une fois refroidies, peuvent être réutilisées comme engrais, déglacant et encore bien d'autre chose. Je vous invite à faire quelques recherches sur le web.

Pour les systèmes de **chauffage au gaz** ainsi qu'au **mazout**, je vous invite fortement à faire inspecter vos équipements annuellement. Les équipements demandent des ajustements bien précis afin d'offrir un chauffage optimal et vous devriez toujours faire affaire avec des professionnels reconnus dans le domaine pour faire l'entretien de vos équipements.

Peu importe le système de chauffage que vous utilisez, si vous avez des questions ou des problèmes d'utilisation de vos équipements, informez-vous auprès des différents professionnels dans le domaine sans tarder afin de prévenir les risques possibles d'incendie ou autres.

En terminant, nous vous invitons à vérifier le bon fonctionnement de **vos avertisseurs de fumée et monoxyde de carbone** (si requis). Chaque année, lors des visites de prévention, on visite des domiciles où il y a encore aujourd'hui des équipements manquants et non fonctionnels. Ces petits équipements pourraient vous sauver la vie à vous et votre famille.

Si vous avez des questions en lien avec la prévention des incendies, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 819-845-4678 au poste 2 ou via courriel à prevention@regieincendiewindsor.ca

Hôtel de ville :

Téléphone : 819 845-7663 Téléc. : 819 845-4399

Marie-Céline Corbeil, dir., P.26, direction@val-joli.ca

Frédéric Bernier, insp., P.25, urbanisme@val-joli.ca

Audrey Ostiguy, adj., P.21, secretariat@val-joli.ca, loisirs@val-joli.ca

Pier Lacasse, resp. voirie, P.24, voirie@val-joli.ca

500, Route 249 NOUS SOMMES FERMÉS LES MARDIS.
Val-Joli (QC) J1S 0E8 LUNDI 9H-12H, 13H-16H ET MERC.- VEND.

Pour toutes plaintes concernant les animaux :
SPA de l'Estrie : 819 821-4727

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.22
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté
Siège 2 : Philippe Verly
Siège 3 : Gilles Perron
Siège 4 : Raymond Côté
Siège 5 : Lise Larochelle
Siège 6 : Josiane Perron



@municipalitevaljoli
[@valjoliloisirs](https://www.facebook.com/municipalitevaljoli)